



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - M. BELLEVILLE - BERNARD -
BERTELOOT - Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT -
BRUYERE - CHAPUIS - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE -
Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DOUHAIT - DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN -
Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS - G. GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY- MANSAT - MM. MARTIN -
MM. MASSON - MOREAU - NOWOTNY - OBRIOT - PARIS - PERRIN -
PETITJEAN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY -
MM. SAUNIE - SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BEKTHAOUI - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) - Mme BLIGNY -
MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -
DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE - ETIEVANT (Pouvoir à
Mme DARCIAUX) - M. FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-
RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - MM. J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) -
MARCHAND - Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir
à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M.
PARIS) - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) -
ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Convention de rénovation urbaine d'agglomération -
Construction d'une salle de sports - Demande de subvention - Ville de Dijon - Quartier des
Grésilles**

Dans le cadre d'une opération de construction d'une salle de sports, située dans le quartier des Grésilles à Dijon, le Conseil de communauté a, par délibération du 22 décembre 2005, attribué une subvention à la Ville de Dijon conformément à la Convention de rénovation urbaine d'agglomération ANRU, à hauteur de 120 000 €.

Au vu du plan de financement consolidé et d'un coût total d'opération de 2 280 000 € HT, le montant de la subvention s'élève à 114 000 €.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De substituer** cette délibération à l'ancienne datant du décembre 2005
- **D'attribuer** à la Ville de Dijon pour la construction d'une salle de sports dans le quartier des Grésilles à Dijon, une subvention de 114 000 €,
- **De dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2006
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision

Pour extrait conforme,
Le Président

Pierre Lippert



Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIL. 2006

